

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INFOS



Journal d'information
N°11-2000



- ◆ P.1 - EDITORIAL : En Communauté de Communes
- ◆ P.2 - COMPTE-ADMINISTRATIF 1999 :
Les investissements - Les subventions
- ◆ P.3, 4, 5 - AU FIL DES DOSSIERS :
Logements sociaux à Hagétaubin - Syndicat Mixte de l'Aéroport
Environnement - La Maison de Retraite
- ◆ P.6,7 - LE VAL DE LEIRE
- ◆ P.8 - FESTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

EDITORIAL



EN COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lors de la séance du 16 décembre 1999, le Conseil de District a voté à l'unanimité, la transformation du District en Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a prononcé cette transformation, par arrêté, le 28 décembre 1999.

Ce changement n'a aucune incidence sur les compétences détenues actuellement, ni sur les dotations, ni sur les impôts. Mais cela s'inscrit dans une loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et nous avons obligation de procéder à cette transformation, comme tous les autres Districts, avant le 31 décembre 2001.

En anticipant ce passage, sans rien bouleverser, nous prenons ainsi notre temps pour mener la réflexion : et nous pourrions faire des simulations suivant les possibilités qui nous sont offertes par la loi.

Les services de la préfecture et les services fiscaux accompagnent les élus dans ces changements afin qu'ils puissent prendre, le moment venu, les décisions les plus adaptées au contexte local.

Les aides financières de l'Etat devraient être plus conséquentes pour notre Communauté de Communes mais à condition de remplir certaines conditions nouvelles : mise en œuvre d'une **taxe professionnelle unifiée sur tout le territoire** et l'exercice de **quatre compétences obligatoires**. Deux existent déjà (le développement économique et le logement social), deux autres doivent venir compléter le tableau : l'aménagement de l'espace et la voirie communautaire. Ce qui aura pour conséquence d'augmenter les dépenses. Les aides de l'Etat viendront-elles compenser les charges supplémentaires ? C'est un des enjeux de la réforme.

Vous comprenez bien que de tels changements doivent être conduits dans la réflexion et la sérénité, et non pas dans la précipitation comme certains semblent le réclamer...

La tâche est complexe et difficile. Tous les élus de la Communauté de Communes ont à cœur de réussir cette transformation dont les enjeux sont importants pour l'avenir de notre territoire.

Mais ce qui laisse augurer d'une réussite collective dans cette évolution vers une nouvelle intercommunalité, c'est la bonne santé financière de notre Communauté de Communes.

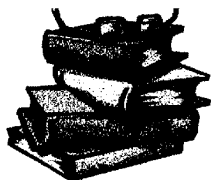
Sans augmenter les impôts pendant 5 ans, sans avoir recours à l'emprunt, nous réussissons à mener à bien beaucoup de projets et à gérer sainement notre budget. Le compte administratif 1999 qui vous est présenté dans ce bulletin fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 814 000 F.

D'autres projets importants sont à l'étude : la maison de la Communauté de Communes, la protection et la valorisation du Val de Leire, le ramassage sélectif des déchets, devraient se concrétiser en l'an 2000. Nous en reparlerons bientôt.

Docteur Léon COSTEDOAT

Président de la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN

Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTHEZ DE BEARN
26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10 - Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996



COMPTE ADMINISTRATIF 1999



Principaux Investissements 1999

Centre de Secours	43 771	Matériel collecte déchets	17 047
Maison de Retraite	8 083 015	Logements sociaux	1 779
Equipelement, matériel, écoles	93 162	Maisons des Pèlerins	39 843
Portage repas à domicile	88 967	Travaux écoles District	461 269
Locaux Soins à Domicile	339 353	Val de Leire	511 488

Les Différentes Subventions 1999

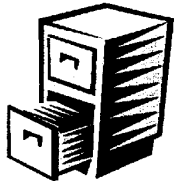
Région	483 600	D.G.E.	102 894
District de Lacq	1 034 733	Conseil Général	211 427

Compte Administratif 1999

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Budget principal	3 785 668	4 121 441
(1) résultat reporté N-1	478 319 Excédent	
(2) résultat reporté N (R-D)	335 773 Excédent	
Résultat de Fonctionnement (1) + (2)	<u>Excédent</u> 814 092	
Section Investissement	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 828 232	10 315 277
(a) résultat reporté N-1	903 453 Excédent	
(b) résultat reporté N (R-D)	- 512 955 Déficit	
Résultat d'Investissement (a) + (b)	<u>Excédent</u> 390 498	

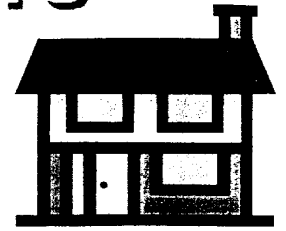
Compte Administratif 1999 - Budget Annexe - Zone Activité Perrin

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total Budget	671 196	671 196
Résultat de Fonctionnement	0	
Section Investissement	Dépenses	Recettes
Total Budget	483 610	187 586
(a) résultat reporté N-1	254 373 Excédent	
(b) résultat reporté N (R-D)	- 296 024 Déficit	
Résultat d'Investissement (a) + (b)	<u>Déficit</u> 41 651	



Au Fil des Dossiers

LOGEMENTS H.L.M. À HAGETAUBIN



Le projet de construire quatre logements sur la commune d'HAGETAUBIN en partenariat avec l'Office Départemental d'H.L.M. rentre dans sa phase de réalisation.

L'étude est terminée, le plan de financement est arrêté et les travaux vont commencer dans le courant de l'été 2000. Les logements devraient être livrés au printemps 2001.

La commune d'HAGETAUBIN a cédé gratuitement le terrain sur lequel cette implantation est prévue, en face de la mairie, ainsi que la parcelle nécessaire à l'implantation du filtre à sable vertical qui est rétrocédée au Syndicat d'assainissement des 3 Cantons.

La Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN s'est engagée à deux niveaux. Dans le plan de financement, elle participe sous forme de subvention pour la construction des quatre logements, à concurrence de 3% du prix de revient, soit 60 000 F. Cette participation entraîne une intervention de 2% du Conseil Général, ce qui permet l'équilibre financier de l'opération.

Le reste du financement est pris en charge par l'office Départemental d'H.L.M. sous forme de prêt locatif aidé (P.L.A.)

Au titre de la réalisation des travaux de voirie, d'éclairage public et mise en place des réseaux (eau, téléphone) la Communauté de Communes d'ARTHEZ prend en charge toutes ces dépenses.

Après consultation des entreprises, les résultats sont les suivants :

Lot voirie et réseaux : S.A.R.L. LAFFITTE à MOURENX	311 989 F.T.T.C.
Lot éclairage public : E.I. Réseaux Sud-ouest à DAX	34 371 F.T.T.C.

En ce qui concerne la construction des pavillons, l'Office Départemental d'H.L.M. conduit cette opération. L'appel d'offres a été lancé, les entreprises sont retenues. La commune d'HAGETAUBIN et la Communauté de Communes d'ARTHEZ-DE-BEARN ont participé, à titre consultatif, aux travaux de la Commission d'attribution des marchés de la construction de cet ensemble immobilier. Il s'agit de logements à usage locatif, dont les bénéficiaires sont soumis à des dispositions réglementaires, visant à la mise en œuvre du droit au logement, selon certaines conditions de ressources.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à la Mairie d'HAGETAUBIN ou au bureau de la Communauté de Communes à ARTHEZ-DE-BEARN.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT PAU-PYRENEES



Le 20 décembre 1999, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a pris l'arrêté de création du Syndicat mixte de l'aéroport de PAU -PYRENEES entre :

- les communautés de communes de PAU, du MIEY de BEARN, des GAVES et COTEAUX, de THEZE, de LEMBEYE, d'ARZACQ.
- les districts de la ZONE de LACQ, du LUY-DE-BEARN, d'ARTHEZ-DE-BEARN, de LAGOR, de MONEIN, de GARLIN,
et la ville d'ORTHEZ,

Ce syndicat a pour objet de participer au financement des travaux de la future aérogare de l'Aéroport PAU-PYRENEES, qui se répartit, en 5 parts égales de 25 millions de francs entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU.

Le Syndicat est administré par un comité composé de membres élus par les conseils des communes et groupements associés.

La Communauté de Communes d'ARTHEZ a désigné, Bernard GAYE comme membre titulaire du Syndicat et André CAÏSSA comme membre suppléant.

Le Comité Syndical a élu son président, M. Henri LARQUE membre de la Communauté d'Agglomération de PAU et 3 Vices-Présidents.

La contribution financière des différentes communes et regroupements au financement de ces travaux de l'aéroport est répartie en fonction de la population, du produit des quatre taxes et d'un coefficient de pondération fonction de la fréquentation de l'aéroport.

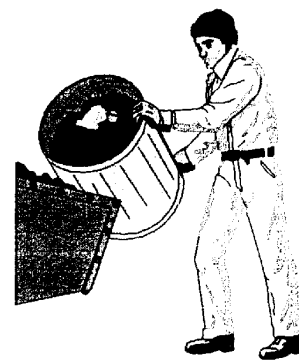
Pour la Communauté de Communes d'ARTHEZ, la participation financière prévue est de 32 522 F. pendant 5 ans.

ENVIRONNEMENT

ORDURES MENAGERES : Stabilité de la taxe

Par courrier en date du 14 janvier 2000, Monsieur le président du District de LACQ nous informe que le coût de traitement des ordures ménagères incinérées à l'U.I.O.M. est porté à 450 F la tonne, soit une augmentation de 20 F par rapport à l'an passé.

Compte-tenu du contrat qui lie la Communauté de Communes d'ARTHEZ à la Société COVED, pour le ramassage, jusqu'au 1^{er} juillet 2000 et des prévisions en volume, sensiblement identiques depuis 3 ans, le montant de la Taxe ne sera pas augmenté.



Mais la Communauté de Communes devant honorer des frais supplémentaires, au titre de l'incinération, cette augmentation sera supportée, en 2000, par le budget général.

Afin de ne pas alourdir cette charge commune, nous vous sollicitons, une fois encore, pour respecter une certaine idée de l'éco-citoyenneté. N'oubliez pas de séparer les déchets ménagers pour la collecte et les déchets recyclables. Nous vous rappelons que leur destination est la déchetterie. Verre particulièrement, cartons, papiers, plastiques,... ont beaucoup de poids à l'incinérateur.

PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT

Pour sa douzième année, le printemps de l'environnement, placé sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Conseil Général, se déroule du 5 au 11 juin 2000.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes organise deux actions :

- Une exposition déchets à la déchetterie mise en place aux heures d'ouverture le mercredi 7 juin après-midi et le samedi 10 toute la journée.
- Deux sorties d'initiation et de découverte des milieux naturels prévues le mercredi 7 juin à 14 h et à 16 h 30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les agents d'environnement de la Communauté de Communes au 05.59.67.78.68 ou au 05.59.67.78.73.

MAISON DE RETRAITE



Le bâtiment de la Maison de Retraite, la veille de son inauguration.

INAUGURATION DE LA MAISON DE RETRAITE



Les résidents, les familles et une partie du personnel, au moment de l'inauguration.



François BAYROU, Président du Conseil Général coupe le ruban symbolique tenu par deux ravissantes petites béarnaises en présence des personnalités .

Pour l'inauguration de la Maison de Retraite le 11 décembre 1999, c'est un parterre d'élus et de responsables qui avait répondu à l'invitation du District d'ARTHEZ.

En conviant à cette manifestation, tous les résidents et leur famille, le District a voulu marquer aussi sa solidarité envers les plus âgés qui sont souvent les plus faibles de notre société.

A travers leurs différents discours, le préfet, Monsieur André VIAU, le président du Conseil Général, François BAYROU et le vice-président du Conseil Régional, Georges LABAZEE ont souligné les valeurs humaines « de lien social », « de chaîne de solidarité », « d'équilibre harmonieux entre les générations » qui ont guidé les élus du District d'ARTHEZ dans la réalisation de ce projet.

La Maison de Retraite qui accueille 32 personnes est au cœur d'un pôle social qui regroupe tous les services pour les personnes âgées de notre secteur : accueil temporaire, accueil de jour, portage de repas, soins à domicile, garde de jour et de nuit.

Pour tous renseignements sur ces différents services vous pouvez vous adresser aux directrices, responsables de ces établissements :

- Maison de Retraite (tél. 05.59.67.45.00)
- Service de Soins à Domicile (tél. 05.59.67.76.97)

TARIFICATION

Maison de Retraite :	257,05 F par jour
Accueil Temporaire :	257,05 F par jour
Repas à Domicile :	36 F le repas (tous les jours de la semaine)
Accueil de jour :	60 F de 10 h à 18 h 100 F de 10 h à 20 h
Garde de jour et de nuit :	variable selon la durée, les besoins et les aides possibles
Soins à domicile :	gratuit pour les personnes prises en charge par le service après avis du médecin traitant

LE SITE DU VAL DE LEIRE ET DU CLAMONDÉ

Avec l'achat du bois BERNES (20 hectares) en 1999 et l'étude approfondie remise au mois de novembre dernier par les deux bureaux d'études (AVEC et GERE), la Communauté de Communes d'Arthez remplit sa double mission : la protection du site et sa mise en valeur.



Un milieu fragile à protéger et à faire vivre, sur lequel cohabitent des activités de natures différentes, parfois complémentaires, parfois contradictoires, mais dont l'intérêt patrimonial et le potentiel de découvertes sont une réalité et un bien commun.

Il s'agit donc de réfléchir ensemble sur la vocation du site dans le contexte plus général de ce territoire, habité, exploité et constitué de propriétés privées.

La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle, mais elle ne peut s'affranchir de l'ensemble de l'environnement, des usages et des logiques qui régissent l'ensemble du Val de Leire et du Clamondé.

C'est donc une démarche globale que nous voulons construire avec tous les partenaires locaux de ce territoire.

Au moment où les questions de protection du site et de sa mise en valeur se sont posées, nous avons jugé important de réfléchir d'abord à la mise en place des outils et des cadres d'aménagement et de gestion des espaces.

Voici les principaux enjeux de l'aménagement de ce site que nous devons prendre en compte.

L'ETAT DES LIEUX

• La nature du site, héritée d'un passé.

La partie centrale du Val de Leire et du Clamondé -prés et champs sur les crêtes, boisements et touyas sur les versants pentus- s'est difficilement adaptée aux mutations des activités de production. Un peu oubliée, éloignée, abandonnée, gérée au coup par coup, elle évolue avec sa propre dynamique. Malgré son statut majoritairement privé, elle est le support d'activités de loisirs pratiquées par les propriétaires et par différents usagers -chasseurs, pêcheurs, naturalistes, randonneurs, ...- qui s'approprient cet espace.

L'absence de gestion collective laisse la porte ouverte à d'autres activités jugées non désirables (décharges, chasses privées, motocross), tandis que les milieux laissés à eux-mêmes et l'absence de réelle gestion forestière peuvent, à terme, entraîner une diminution de l'intérêt patrimonial : colonisation des tourbières par les ligneux, méconnaissance des feuillus précieux qui ne sont pas replantés ...

Afin de garantir au site un avenir prenant en compte ses diverses composantes, il est peut-être nécessaire d'en orienter l'évolution, d'en organiser la gestion et l'utilisation.

• Le devenir du site

Il convient notamment de réfléchir sur :

- le paysage que nous connaissons
- le paysage qui est en train de se constituer.

• Les différents niveaux de perception du site

Chacun perçoit en effet le site à travers plusieurs aspects. Suivant sa fonction, sa culture, ses pratiques ... chaque « utilisateur » du site va privilégier un ou plusieurs aspects, parfois au détriment des autres.

- le site comme patrimoine naturel
- le site comme support d'activités économiques, de loisirs, scientifiques
- le site comme site de production.

• Les mutations du site liées aux activités humaines

Le site, le paysage ... évoluent dans le temps et l'espace suivant les activités pratiquées. Des transformations naissent de cette occupation, transformations que l'on peut ou non maîtriser ...

LE SITE DU VAL DE LEIRE ET DU CLAMONDE (suite)

LA STRATEGIE



Elle devra concilier :

- la protection et la mise en valeur des milieux.
- l'accueil du public sur le site :
 - il s'adresse à tous les publics, adultes ou enfants, résidents ou touristes, amateurs ou spécialistes.
 - Il devra permettre de concilier les contraintes de l'ouverture au public et les impératifs de protection :
 - limite de circulation sur des espaces adaptés
 - encadrement
 - mise en place d'outils de sensibilisation.
- l'information et la découverte :
 - des animations pourraient favoriser la découverte de l'ensemble du site et de l'ensemble de ses composantes (naturelles, agricoles, sylvicoles, cynégétiques, aquacoles ...).
- la concertation entre les différents acteurs :
 - c'est l'outil de travail, de réflexion, de conseil au service des acteurs locaux : des personnes, des propriétaires, des associations, des élus ...

LES ENJEUX

⇒ Il faut trouver un compromis entre les enjeux écologiques et la mise en valeur du site dans le cadre d'une ouverture au public.

- préserver et valoriser la qualité des milieux et du cadre de vie.
- optimiser les potentiels de découverte en protégeant le site des effets négatifs induits par la fréquentation.

⇒ Il faut établir une concertation entre les différents acteurs.

- amener les acteurs à travailler ensemble, dans le même sens : actions concertées
- fédérer les différentes actions et projets en cours
- allier protection et gestion
- impliquer acteurs privés et publics

⇒ Il faut garantir que si des modifications sont apportées au milieu, elles seront contrôlées et respecteront les objectifs fixés.

- mettre en place un suivi de gestion
- mesures d'impact

⇒ La mise en valeur et la gestion du site devront également intégrer la dimension économique : au niveau des investissements à réaliser comme au niveau du fonctionnement futur et des retombées (retombées directes et indirectes).

